



L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) publie depuis plus de vingt ans la revue *Cahiers de la sécurité et de la justice*. Ce trimestriel est la revue francophone de référence dans le domaine de la sécurité. Elle ouvre ses colonnes aux universitaires et aux chercheurs mais également aux acteurs du monde de la sécurité issus des secteurs publics et privés.



INHESJ
École militaire - Case 39
75700 Paris 07 SP
Tél : +33 (0)1 76 64 89 00
Fax : +33 (0)1 76 64 89 31
www.inhesj.fr

Sommaire

Éditorial - Valérie MALDONADO

Dossier

- Protection et surveillance augmentées Le nouveau paradigme sécurité et liberté
Manuel PALACIO
- Les usages des algorithmes. L'estimation de la récidive dans la justice pénale américaine
Angèle CHRISTIN
- Avons-nous le choix d'utiliser l'IA en temps de guerre ?
Marie-des-Neiges RUFFO de CALABRE
- L'intelligence artificielle: vers une nouvelle grammaire internationale ?
Charles THIBOUT
- Quelques éléments d'une géopolitique du Net...
Gaetan GORCE
- Quel cadre juridique pour les outils d'intelligence artificielle dans le domaine du renseignement ?
Floran VADILLO
- Algorithmes prédictifs pour la police et la justice : nouveaux oracles ou simples outils de gestion du risque ?
Léo AMSELLEM, Vincent BERTHET
- L'impact de l'intelligence artificielle dans la conduite de l'enquête judiciaire
Général Patrick TOURON
- L'intelligence artificielle au service des politiques publiques de prévention
Jérôme LAGASSE
- Trois empires et un garde-manger
Pierre BELLANGER
- Intelligence artificielle et demandes de visas au Quai d'Orsay
Olivier POUDADE
- La cybersécurité dans le rétroviseur. L'émergence d'une politique européenne (1997-2017)
Pierre BERTHELET
- Intelligence artificielle et Big Data : du risque cyber à l'opportunité pour les services de sécurité et de défense étatiques
Amandine LÉVÊQUE

- La causalité est morte : vive la corrélation ! *Vers une criminologie du lieu augmentée par l'intelligence artificielle*
Jean-Luc BESSON
- Risk terrain modeling and the study of the physical determinants of criminal behavior
Alejandro GIMÉNEZ-SANTANA, Leslie W. KENNEDY, Joel M. CAPLAN

Sécurité intérieure

- La clandestinité politique : balises pour un objet d'études émergent
Grégoire LE QUANG
- À quoi sert le terrorisme ? *Les effets du terrorisme islamiste sur les musulmans de France (2015-2019)*
Manuel SAN PEDRO
- Approche du traitement des traces d'outils dans la problématique des cambriolages par les systèmes d'information géographiques (SIG)
Grégory BRICHE

En débats

- La police et les contradictions de l'individualisme post-moderne
Jean-Louis LOUBET DEL BAYLE

International

- Passage à l'acte. État de la recherche internationale
Jacques DUBUCS
- Côte d'Ivoire. Le phénomène des délinquants violents dits « microbes » et la réponse de la police et des acteurs informels de la sécurité (AIS)
Henry BOAH YEBOUET
- Relations police-population et *community policing* : le paradoxe sud-coréen
Éric MEYNARD

Bon de commande



Éditorial

L'INHESJ a pour principale mission de produire et rassembler les éléments de connaissance sur la criminalité comme sur la lutte contre la criminalité et, au-delà, sur l'ensemble des phénomènes qui constituent une menace ou un risque pour les populations. En ce sens, les recherches et les études menées ont toujours eu vocation à saisir et analyser les thématiques émergentes, les phénomènes dont l'apparition marque le point de départ de transformations significatives et durables dans les sociétés modernes.

De ce point de vue, s'il est une question porteuse des mutations les plus fortes pour les décennies à venir, c'est bien le développement des nouvelles technologies qualifiées à partir de l'adjectif « numérique ». Ce développement tant par ce qu'il produit comme nouveautés que par son ampleur et sa vitesse de propagation, peut être présenté comme le grand bouleversement du XXI^e siècle. Après la révolution industrielle de la fin du XIX^e siècle, la révolution scientifique et technique du XX^e, nous assistons selon de nombreux penseurs à rien moins qu'une étape décisive de l'évolution de l'humanité.

Comme la société elle-même, la sécurité est une notion en perpétuelle évolution. L'Institut en a pris acte et s'est renouvelé en investissant de nouveaux domaines, au-delà de la dimension « *criminalité intérieure et ordre public* », porteurs de préoccupations « *sociétales* » plus larges. Il ne s'agit plus de travailler exclusivement sur la délinquance classique, mais de prendre en compte l'existence de l'ensemble des menaces qui pèsent sur les sociétés modernes et engendre une demande de protection élargie de la part de leur population. La demande de sécurité s'est en effet étendue à des domaines de la vie quotidienne comme la santé, l'éducation, le monde de l'entreprise ou encore l'environnement. La mission initiale qui était celle de l'Institut a ainsi été redéfinie de manière pluridimensionnelle autour de la notion de *sécurité globale* et, dans le même mouvement, celui-ci s'est ouvert à la dimension judiciaire des actions à mener. Cette nouvelle dimension a permis d'acter que le

cadre indispensable de toute politique de sécurité, qu'il s'agisse de la prévention ou de la répression, est celui de la Justice comme garante de l'État de droit et des libertés attachées à sa forme démocratique.

Durant les trente dernières années, s'est développée une nouvelle demande sociale généralisée de sécurité qui a rencontré de nouveaux moyens de réponse dans les évolutions technologiques et, plus largement, dans la poursuite du développement de la révolution scientifique et technique. De nouveaux outils surgissent en permanence autour du développement de l'intelligence artificielle qui renforcent les capacités de prévenir toutes les formes de risques et de menaces (robotique, algorithmes prédictifs, cyber-sécurité, etc). Mais plus la demande de sécurité se banalise et trouve de réponses efficaces grâce à la révolution numérique et plus se dessine un nouveau cadre politique et sociétal où l'accroissement de la protection des citoyens engendre un accroissement du contrôle de leur vie par des entités toujours plus puissantes. Dans le futur, cette évolution de la sécurité posera en des termes nouveaux la question des libertés.

Vouloir penser la sécurité globale, être à l'écoute de l'émergence de phénomènes qui constituent des menaces et des risques potentiels, a conduit l'Institut à ouvrir *obligatoirement* le « dossier Intelligence artificielle » et de regarder ce qui est en train de changer aujourd'hui et ce qu'il est possible de prévoir dans un avenir dont certains contours se dessinent déjà sous nos yeux.

C'est ce dossier que ce numéro des *Cahiers de la sécurité et de la justice* vous présente aujourd'hui avec des articles qui portent sur des réalisations ou des projets en cours, mais aussi en élargissant le champ de l'analyse au-delà des seules pratiques policières et judiciaires à des thèmes comme le droit, la géopolitique ou encore, plus profondément, une interrogation philosophique sur ce que pourrait être une société de protection absolue des hommes par les machines.

Valérie MALDONADO
Directrice de l'INHESJ

Protection et surveillance augmentées

Le nouveau paradigme sécurité et liberté

Manuel PALACIO

«Do Androids Dream of Electric Sheep ?»
Philip K. Dick

Le monde moderne connaît une accélération sans précédent des mutations liées aux découvertes scientifiques et aux innovations techniques. Il a fallu plus de 4 000 ans pour passer de l'invention de la roue à l'invention de la machine à vapeur, et moins d'un siècle pour passer de celle-ci à l'invention du moteur à explosion. Un millénaire et demi sépare Ptolémée de Newton et moins de trois siècles séparent celui-ci d'Einstein. Le XIX^e siècle est le siècle charnière, celui des basculements. Un bouleversement majeur se produit, l'avènement de la révolution industrielle rendue possible par de nouveaux savoirs qui génèrent de nouveaux outils. Ce phénomène change radicalement les structures économiques, sociales et politiques des sociétés où il se développe ainsi que les modes de vie de leurs citoyens. Les nouveaux outils, les nouveaux modes de production, les nouveaux produits impactent tous les domaines de la vie quotidienne, santé, transports, alimentation, habitat... Siècle de transition, le XX^e siècle est également un siècle d'accélération. Soixante-dix-sept années seulement séparent la création de la première voiture à essence du voyage du premier homme

sur la lune. La découverte de la pénicilline en 1928 sauve la vie de millions d'êtres humains et le développement des antibiotiques permet l'éradication d'épidémies infectieuses séculaires. Cette énumération pourrait être poursuivie avec d'innombrables dates et exemples.

Révolutions

Le XXI^e siècle est celui de la révolution numérique. Le terme est d'ailleurs problématique tant il peine (au-delà de la métaphore) à cerner une réalité d'une extrême complexité. Si les décennies précédentes sont celles des machines pensées et réalisées par les cerveaux et le travail humains, la nouvelle révolution est celle des réseaux, de la vitesse et de l'étendue des communications, de l'appréhension du réel (matériel ou virtuel) à travers les données, les fameuses *data* ! Pas un domaine de la vie quotidienne, des organisations sociales, de l'économie, de la géopolitique, qui ne soit impacté par cette révolution. Celle-ci a, dans une première étape, été définie et pensée à partir de l'essor des nouvelles technologies de communication, Internet et téléphonie mobile, qui ont mis les hommes en réseau, individus et

Manuel PALACIO



Rédacteur en chef des Cahiers de la sécurité et de la justice, Manuel Palacio est conseiller

du directeur de l'INHESJ sur les questions de prévention de la délinquance. Issu du corps des directeurs de la Protection judiciaire de la jeunesse, il est l'auteur de *La justice des enfants perdus*, La Découverte, Paris, 2006.



Les usages des algorithmes. L'estimation de la récidive dans la justice pénale américaine

Angèle CHRISTIN

De nombreux articles journalistiques ont récemment traité aux États-Unis la question des algorithmes prédictifs dans la justice pénale, pour la plupart de façon assez critique. Ils développent l'idée selon laquelle les programmes utilisés pour prédire les crimes futurs comportent des biais dirigés contre les populations africaines-américaines, certains demandant l'arrêt immédiat de l'utilisation de l'intelligence artificielle pour condamner des criminels. Dans l'un d'entre eux, « *When a computer program keeps you in jail*¹ », l'auteur s'interroge sur le fait d'être maintenu en détention contre sa volonté (ce qui est généralement le cas lorsque

l'on est en prison) par un programme informatique. Tous ces articles proviennent de médias américains très prestigieux qui se sont emparés de la question des algorithmes prédictifs dans la justice pénale. Leur lecture montre clairement le type d'inquiétudes que soulèvent les algorithmes prédictifs.

Ces inquiétudes portent tout d'abord sur la notion même de prédiction. Est-il légitime de prendre en compte, dans des décisions judiciaires présentes, le risque de crimes futurs qui n'ont pas eu lieu ? C'est l'effet *Minority Report*, le film de Steven Spielberg, qui apparaît ici autour de l'idée que l'on puisse être jugé un jour pour des crimes qui n'ont pas été encore commis.

Elles portent ensuite sur la question de la discrimination. C'est un sujet très important,

Angèle CHRISTIN



Sociologue et ethnographe, Angèle Christin est maîtresse de conférences à l'université de Stanford au

département de communication. Son travail porte sur l'approche qualitative des *big datas* et des algorithmes.

(1) Rebecca Wexler, *The New York Times*, 13 juin 2017.



Avons-nous le choix d'utiliser l'IA en temps de guerre ?

Marie-des-Neiges RUFFO de CALABRE

Marie-des-Neiges
RUFFO DE CALABRE



Marie-des-Neiges Ruffo de Calabre est docteur en philosophie (Université Paris-Sorbonne,

Université de Namur), chercheur post-doc à l'université catholique de Lille au sein d'ETHICS (EA 7446), chercheur associé au Centre de recherche des écoles de St Cyr Coëtquidan (CREC), chargée d'enseignement à l'Institut catholique de Paris, chargée de cours à l'université de Namur (Belgique), membre d'ESPHIN (Espace philosophique de Namur), membre du Centre de recherche en information, droit et société (CRIDS), membre de la Complaints commission d'Euro-ISME (European Chapter of the International Society for Military Ethics), Prix de thèse IHEDN (Institut des hautes études de défense nationale), auteur d'*Itinéraire d'un robot tueur*, Éditions Le Pommier, 2018.

Les possibilités d'emploi de l'IA dans le domaine militaire sont vastes, devons-nous l'utiliser à tout prix, sans analyse éthique préalable ? Si des enjeux stratégiques et légaux sont en jeu, il demeure nécessaire de respecter les deux piliers de l'éthique militaire ; la discrimination et la proportionnalité, ainsi que la tradition de la guerre juste. En outre, l'utilisation de l'IA pourrait accroître de nombreuses difficultés préexistantes : la course à l'armement, la prolifération, la dissuasion, le risque d'à nouveau user de l'arme nucléaire, de la guerre totale, des attaques préventives, et des armes de destruction massive notamment. L'IA n'est pas une technologie *mala in se*, pour autant qu'elle ne serve pas l'autonomie du tir, à travers la construction de SALA. L'humain doit conserver non seulement un contrôle efficace sur la machine, mais aussi une supervision éclairée par des connaissances techniques et des convictions éthiques démocratiques.

On attribue souvent à Machiavel cette sentence : « *la fin justifie les moyens* ». Les Anglais quant à eux utilisent le proverbe « *All is fair in love and war* », pour exprimer qu'à la guerre comme en amour, tout serait permis. Parfois, l'éthique semble oubliée ou considérée comme un accessoire luxueux, un artifice de bon ton pour le public, mais sans réel impact dans les pratiques. Ainsi, il n'est pas rare de constater une volonté ferme de développer et d'user de tous les moyens possibles pour porter la victoire.

Si l'objectif visé, la victoire, ressemble à une bonne intention, pouvons-nous, en tant que nation démocratique, nous contenter de balayer les principes juridiques et éthiques, au seul motif qu'ils pourraient constituer des contraintes à l'action ? Ne devrions-nous pas plutôt étudier préventivement les conséquences éthiques et juridiques des moyens que nous développons ? Si les moyens technologiques sont majoritairement éthiquement « neutres » indépendamment de leur contexte d'emploi, qu'en est-il des capacités nouvelles liées à l'automatisation, à l'autonomie, à l'emploi du *Big Data*, de l'IA, dans le contexte si



flashmovie - stock.adobe.com

L'intelligence artificielle : vers une nouvelle grammaire internationale ?

Charles THIBOUT

Charles THIBOUT



Charles Thibout est chercheur doctorant au Centre européen de sociologie et

de science politique (Panthéon-Sorbonne, CNRS, EHESS) et chercheur associé à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS). Il collabore régulièrement avec *France Culture*, en tant que rédacteur en chef de la matinale.

Un consensus plane à la tête des principales puissances : l'intelligence artificielle serait la nouvelle « arme absolue », susceptible d'établir la suprématie de quiconque en maîtriserait les techniques les plus avancées. Les promesses portées par ce répertoire technologique en termes de productivité industrielle, de supériorité militaire, tactique et stratégique, et de régulation sociale, attisent la convoitise de la plupart des États économiquement développés. Les plans nationaux de développement de l'IA se multiplient : les

politiques de formation, de recherche-développement ou de recrutement des meilleurs ingénieurs et mathématiciens de ce domaine dessinent une nouvelle économie politique du système international, dans laquelle un ensemble de techniques fait fonction de critère discriminant, d'unité métrologique dans la hiérarchie des États – non sans quelque analogie avec les capacités nucléaires et spatiales de l'ère bipolaire.

Issu du mouvement cybernétique des années 1940 et 1950, ce répertoire de techniques fut d'abord le privilège des États-Unis, avant qu'une première forme (éphémère) de compétition n'advînt dans les années 1980, portée par les ambitions émancipatrices du vassal nippon et les derniers feux de



©Tiko - stock.adobe.com

Quelques éléments d'une géopolitique du Net...

Gaetan GORCE

Ce qui ne pouvait manquer de susciter l'intérêt des États tant du point de vue de leur sécurité que de leur indépendance stratégique.

Passé la ferveur utopiste et militante des fondateurs qui voyaient dans le Net le moyen de permettre à tous d'accéder à la connaissance sans le truchement des États, en enjambant les pouvoirs et les frontières, une autre réalité s'est peu à peu imposée.

Les États-Unis, s'ils durent partager avec les Européens (notamment au CERN⁽¹⁾) l'esprit pionnier et d'invention qui fut à l'origine de la révolution numérique, furent les premiers à le comprendre.

Dès la fin des années 1980, sous l'impulsion du sénateur Al Gore, seront mis en place les outils juridiques et de financement qui allaient accompagner le formidable essor de l'industrie et des services numériques. Adopté en 1991, le Bill High Performance Computing Act débloquent déjà 1,7 milliard de dollars au service d'une politique offensive combinant avantages fiscaux et

Celle d'une formidable concentration économique tout d'abord, et de la constitution de monopoles puissants capables non seulement d'interdire l'accès au marché à toute concurrence potentielle, mais aussi de contrôler la majeure partie de la masse croissante de données circulant sur le Web.

Gaetan GORCE



Gaetan Gorce est chercheur associé à l'INHESJ. Il a été membre de la Cnil (2011/2016)

et Président de la mission d'information parlementaire sur la gouvernance d'Internet (2015).

(1) Organisation européenne pour la recherche nucléaire.



Quel cadre juridique pour les outils d'intelligence artificielle dans le domaine du renseignement?

Floran VADILLO

A lors que des algorithmes permettent d'optimiser les processus industriels, de guider la prise de décisions stratégiques, d'identifier une fraude bancaire ou encore de contenir la cybercriminalité, certains envisagent déjà des applications au domaine de l'enquête pour favoriser la résolution d'affaires, voire anticiper un passage à l'acte. En effet, l'intelligence artificielle (IA) investit progressivement de nombreux secteurs d'activité, permettant d'élargir le champ des possibles dans le domaine de la connaissance et de l'aide à la décision grâce notamment à des algorithmes de reconnaissance des formes ou de la voix, à des outils capables d'agrèger et d'extraire automatiquement des informations

concordantes, etc. De fait, l'IA se nourrit des données de masse, fruit de la numérisation des activités humaines, pour générer des potentialités économiques, cognitives ou stratégiques tout à fait considérables.

Cependant, le monde du renseignement semble encore peu ouvert aux potentialités que charrie cette nouvelle technologie et, plus largement, au traitement des données de masse. Ainsi, lorsque la direction générale de la Sécurité intérieure (DGSI) a décidé, en 2016, de recourir aux prestations de la société américaine Palantir, la décision a-t-elle profondément surpris tant le sujet avait été occulté des débats. Comme le résume avec humour Patrick Calvar, ancien directeur général de la Sécurité intérieure de 2014 à 2017 : « *Nous n'avions pas manqué le train du traitement des données de masse, nous ne l'avions pas vu passer*⁽¹⁾ ».

Floran VADILLO



Floran Vadillo, Docteur en science politique est directeur en charge de la sécurité

intérieure chez Sopra Steria

(1) Intervention au sein de la BU Défense et sécurité, le 19 janvier 2018.



Algorithmes prédictifs pour la police et la justice : nouveaux oracles ou simples outils de gestion du risque ?

Léo AMSELLEM



Léo Amsellem est diplômé de Sciences Po Paris en science politique et de l'Université Sorbonne

Paris-IV en philosophie. Il est étudiant-chercheur à la London School of Economics (LSE) en économie européenne.

Vincent BERTHET



Vincent Berthet est maître de conférences à l'université de Lorraine et chercheur associé au

Centre d'économie de la Sorbonne. Il est docteur en sciences cognitives et diplômé en science politique de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il est l'auteur de *L'erreur est humaine - Aux frontières de la rationalité*, paru chez CNRS Éditions (2018).

Léo AMSELLEM, Vincent BERTHET¹

Dès 1956 dans sa nouvelle *Minority Report* – adaptée avec succès au cinéma par Steven Spielberg – Philip K. Dick imagine une ville en 2054 parvenue à éradiquer la criminalité sanglante. La formule est simple : des *precogs*, humains dotés du don de précognition, avertissent l'unité pré-crime avant la survenance d'un meurtre. Leur vision quasi infaillible de l'avenir est garante de la fiabilité du système. L'idée fondamentale associée à *Minority Report* est aussi simple que

puissante : décider ou agir sur le fondement d'une prédiction. La réalité a déjà rattrapé la fiction. En effet, le Parlement britannique adopte le *Children Act* dès 1989, sous le gouvernement de Margaret Thatcher. Cette loi, toujours en vigueur, vise à protéger les enfants d'éventuels actes de maltraitance qui pourraient survenir dans leur foyer. Elle permet aux services sociaux britanniques de retirer leurs enfants à des parents présentant une « probabilité de faire du mal » trop élevée. La France n'est pas non plus étrangère à cette logique de prévention : la loi du 25 février 2008 relative à la rétention de sûreté prévoit la possibilité d'une privation de liberté intervenant après l'exécution de la

(1) Vincent Berthet et Léo Amsellem publient en 2020 un ouvrage chez CNRS éditions sur les algorithmes prédictifs et leur utilisation par les services de l'État dans les domaines de la police, de la justice et de la reconnaissance faciale.

L'impact de l'intelligence artificielle dans la conduite de l'enquête judiciaire

Général Patrick TOURON

« Beaucoup en parlent et peu la comprennent : qui suis-je ?
L'intelligence artificielle, bien sûr ! »

L'intelligence artificielle et l'enquête judiciaire

Au regard de l'importance sociale que revêt l'enquête judiciaire pénale dans une société, il est essentiel d'approcher ce sujet sans fantasme ni passion. Définir ce qu'est l'intelligence artificielle (IA), à ce jour, décrire en quoi l'enquête judiciaire subit ou a subi des transformations ces dernières années et comment, naturellement, et ce de manière inexorable, ce nouvel outil technologique, va venir enrichir la palette déjà large des moyens mis à la disposition des enquêteurs et magistrats dans la conduite des enquêtes, nécessite d'y consacrer un peu de temps. Je gage qu'à l'identique des avancées technologiques qui ont effrayé le public à travers le temps, ces algorithmes viendront renforcer l'importance de la dimension humaine dans la conduite de notre action, pour peu que nous décidions de l'appréhender, de nous en saisir et de l'employer avec notre intelligence. S'il est évident que demain la conduite d'une enquête judiciaire se fera différemment, elle le sera toujours par des enquêteurs et magistrats nécessairement à l'aise avec ces outils et formés à leur emploi.

Lorsque l'on regarde les capacités des algorithmes actuels, on est bien loin des fantasmes qui laissent à penser que l'esprit humain sera supplanté dans toutes ses dimensions. En revanche, devant la multiplicité infinie des données, l'IA les classe mieux, les lie mieux et surtout se souvient de tout, et cela dans un temps très court. À l'aide de cet assistant, l'enquêteur et le magistrat pourront voir, analyser et confronter plus de pièces dans un dossier toujours plus volumineux et complexe. « *L'œil ne voit dans les choses que ce qu'il y regarde et il ne regarde que ce qui est dans l'esprit*¹ ». La multitude des pièces d'un dossier pénal nous permet-elle, encore, de tout regarder ?

L'intelligence artificielle

L'IA n'est pas un objet unique et homogène en soi et cela se constate dans la définition ambitieuse et non atteinte que l'on retrouve dans le dictionnaire le *Trésor de la langue française* (TLF) élaboré par ATILF² : « *Intelligence artificielle : recherche de moyens susceptibles de doter les systèmes informatiques de capacités intellectuelles*

Patrick TOURON



Patrick Touron est général de gendarmerie, commandant du Pôle judiciaire situé à Pontoise

et ancien directeur de l'Institut de recherche Criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN). Diplômé de l'École des sciences criminelles de Lausanne (ESC) et ancien élève du Collège interarmées de défense (CID) promotion 2004, il est ancien auditeur de l'Institut des Hautes études pour la science et la technologie (IHEST promotion « Léonard de Vinci » 2012-2013). Membre du conseil scientifique de la gendarmerie nationale et co-président de l'Observatoire national des sciences et technologies de la sécurité (ONSTS) et expert en investigations criminelles, spécialisé dans le domaine des explosifs et l'identification de victimes lors de catastrophes de masse, il a rédigé de nombreux articles scientifiques dans le domaine des sciences forensiques.

(1) Devise attribuée par Lacassagne à Bertillon [Niceforo, 1907].

(2) Laboratoire analyse et traitement informatique de la langue française, membre du CNRS.



L'intelligence artificielle au service des politiques publiques de prévention

Jérôme LAGASSE

« Toute politique doit prendre en compte l'état des connaissances techniques, scientifiques et créer les conditions de leur production. Pour ce faire, les villes doivent se donner les moyens de s'assurer que leurs politiques sont déterminées et guidées par des données probantes tant qualitatives que quantitatives, et non pas par des préjugés ou postures idéologiques.¹ »
L'intelligence artificielle, par ses solutions, peut contribuer à améliorer le pilotage des politiques de prévention de la délinquance. Cette nouvelle technologie de rupture impacte, à terme, les stratégies de sécurité, la culture des organisations policières et l'exercice du monopole de la violence légitime par l'État.

Jérôme LAGASSE



Jérôme Lagasse est chef du Département stratégie-recherche au Centre

de recherche de l'École des officiers de la gendarmerie nationale (CREOGN) et doctorant en science politique à l'université Paris V Descartes (directeur de Thèse, Thierry GARCIN, politologue, chercheur associé (HDR) à l'Université Paris Descartes).

« Any policy must take into account the state of technical and scientific knowledge and create the conditions for their production. To do this, cities must be empowered to ensure that their policies are determined and guided by both qualitative and quantitative evidence, not ideological prejudices or postures. » Artificial intelligence through its solutions can help improve the steering of crime prevention policies. This new disruptive technology ultimately impacts security strategies, the culture of police organizations and the exercise of the monopoly of legitimate violence by the state.

(1) Forum européen pour la sécurité urbaine (Efus), *Manifeste d'Aubervilliers et de Saint-Denis*, 2012, p.7. <https://efus.eu/files/2013/06/Manifeste-VF-2.pdf>

Trois empires et un garde- manger

Pierre BELLANGER

Le 8 octobre 2019, l'entreprise informatique américaine Adobe a fermé tous les comptes de ses clients au Venezuela laissant ainsi, soudain, des milliers d'utilisateurs sans accès à Photoshop, le principal logiciel de retouche photographique et à Acrobat Reader que nous connaissons pour les documents en PDF.

Ce faisant, la société californienne Adobe se mettait en conformité avec l'ordre exécutif du président Trump qui, publié début août, interdisait aux sociétés américaines quasiment tout commerce avec le Venezuela.

Le Venezuela... Cela n'arrivera jamais en France... » me direz-vous.

Comme disait, en substance, le général chinois Sun Tzu : « *Il ne faut pas se demander ce que l'adversaire va faire mais ce que l'adversaire peut faire* ». Une telle situation est-elle donc possible en France ?

La réponse est oui.

« *Mais les États-Unis sont nos alliés !* », entendra-t-on.

Oui, bien sûr et des alliés précieux. Pour autant, les relations internationales ne sont que rapports de force. Il n'y a là ni amis, ni alliés inconditionnels, il n'y a que des intérêts communs à un moment donné. Et ces conjugaisons opportunes n'empêchent nullement, et simultanément, entre lesdits alliés, les rivalités les plus dures en termes économiques, en compétition commerciale, en stratégie de renseignement et plus généralement en luttes géopolitiques.

Nous sommes donc à la merci d'autrui.

Les conditions d'utilisation de la plupart des services numériques que nous acceptons, sans d'ailleurs les lire, autorisent ces services à être interrompus pour des périodes indéfinies sans que cela ne nous donne droit à une quelconque compensation. Nous avons tous signé et donné notre accord, comme les utilisateurs du Venezuela.

« *Mais quand même la France, ce n'est pas le Venezuela !* » dira-t-on fort justement.

C'est pourquoi nous allons prendre un autre exemple. Un pays qui a près de cinq fois notre PIB : la Chine. Une de ses plus belles entreprises de technologie Télécom est Huawei. Huawei est le second fabricant mondial de mobiles et le premier fournisseur mondial d'équipements de réseaux de



© Xubing - stock.adobe.com

Pierre BELLANGER



Pionnier des radios libres, entrepreneur et expert d'Internet, Pierre Bellanger est

le fondateur et PDG de la radio Skyrock. Il publie depuis plus de vingt ans sur les médias et le réseau, en 2014, il publie *La souveraineté numérique* aux Éditions Stock. Il a lancé en 2017 SKRED, la messagerie sécurisée, avec aujourd'hui plus d'un million d'utilisateurs dans le monde. Pierre Bellanger est à l'origine de l'adoption en France d'Alerte-Enlèvement, le système national d'alerte en cas d'enlèvement d'enfants.

Intelligence artificielle et demandes de visas au Quai d'Orsay

Olivier POUDADE

L'expérimentation d'IA consulaire AVIS

Héritière des métiers du Chiffre, promotrice du développement de la micro-informatique dans l'Administration, la Direction des systèmes d'information (DSI) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) évolue dans un environnement technologique en constante mutation. Elle expérimente aujourd'hui l'utilisation de l'Intelligence artificielle (IA) concernant les Demandes de visas (DV) de type court-séjour (DVCS), aussi appelées « Schengen », « de type C », « 3/6 » ou encore « non-immigrant » chez les Anglo-Saxons.

Première destination touristique au monde en 2018, la France est confrontée à une augmentation volumétrique mécanique des DVCS (+255 000 en 2016) colinéaire à l'expansion démographique mondiale, dans un contexte administratif budgétaire contraint. Sur la base de la cible 2020 des indicateurs des objectifs fixés au MEAE par le ministère de l'Action et des Comptes publics dans le Projet de loi de finances (PLF) 2018 du programme 151, un système d'attribution de DVCS par Voie rapide (VR) nommé AVIS (*Accelerated visa information system*) a été expérimenté – dans les consulats de Tunis, Hô-Chi-Minh Ville et Kiev – en avril 2018 pour une période d'un an, prédisant l'opportunité d'accélérer 132 091 DVCS à la suite d'un apprentissage fondé sur 23 millions de DVCS du Réseau mondial visa (RMV).

Cette expérimentation a validé que l'efficacité qualitative (prédiction de signalements



La cybersécurité dans le rétroviseur

L'émergence d'une politique européenne (1997-2017)

Pierre BERTHELET

«

Les cyberattaques sont parfois plus dangereuses pour la stabilité des démocraties et des économies que les fusils et les chars. » Ces propos de la Commission européenne, tenus par Jean-Claude Juncker dans son discours sur l'état de l'Union, le 13 septembre 2017, illustrent les préoccupations actuelles à l'égard des cybermenaces¹.

Largement confidentielle il y a quelques années, la cybersécurité constitue actuellement l'objet d'une politique en plein essor. La stratégie du 13 septembre

2017, qui constitue en droit positif, le document directeur de cette politique, précise que « *la cybersécurité est essentielle tant pour notre prospérité que pour notre sécurité. Plus nos vies quotidiennes et nos économies deviennent dépendantes des technologies numériques, plus nous sommes vulnérables. Les incidents de cybersécurité se diversifient, en ce qui concerne aussi bien leurs auteurs que leurs objectifs*² ». Il faut dire que l'Union fait de la cybersécurité une priorité majeure, la communication et l'information constituant un facteur clé du développement économique et sociétal³.

Cette stratégie de septembre 2017 s'inquiète de l'exposition des risques. Les

Pierre BERTHELET



Pierre Berthelet est Docteur en droit, chercheur associé au Centre d'études sur

la sécurité internationale et les coopérations européennes - CESICE (Univ. Grenoble)/ Centre de recherche de l'École des officiers de la gendarmerie nationale - CREOGN (Gendarmerie nationale).

(1) Disponible à l'adresse : http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-17-3165_fr.htm?locale=FR

(2) Communication conjointe de la Commission européenne et du haut représentant intitulée « Résilience, dissuasion et défense : doter l'UE d'une cybersécurité solide » [JOIN(2017)450].

(3) P. 1 de la communication de la Commission du 6 juin 2001 sur la sécurité des réseaux et de l'information : proposition pour une approche politique européenne [COM(2001)298].

Intelligence artificielle et *Big Data* : du risque cyber à l'opportunité pour les services de sécurité et de défense étatiques

Amandine LÉVÊQUE

Le développement par certains États des technologies intelligentes amplifie les risques d'intrusion dans les systèmes informatiques et de manipulation de la population à grande échelle. Les défis : élever et homogénéiser le niveau de cybersécurité ; optimiser le processus de gestion des incidents ; renforcer les coopérations internationales pour la stabilité du cyberspace. À l'inverse, les solutions intelligentes sont porteuses d'opportunités pour les services de sécurité et de défense, tant au niveau opérationnel qu'administratif. Le manque de régulation visant l'usage de ces solutions conduit cependant à des situations d'atteinte aux libertés publiques et aux droits fondamentaux.

Intelligence artificielle et *Big Data* : la difficile maîtrise du cyberspace

La cybersécurité à l'épreuve de l'intelligence artificielle

L'intensification des risques cyber

Il existe deux types de risques d'origine cybernétique : le *risque d'infiltration* des réseaux de communication à des fins d'espionnage, d'altération des données

ou de prise de contrôle et le *risque d'orientation* de l'opinion publique par le biais de campagnes d'influence sur internet¹.

L'usage de PIA intensifie le risque d'intrusion des systèmes informatiques en permettant aux cyberattaquants de frapper plus rapidement, avec plus d'efficacité et à moindre coût. D'abord, la technologie peut reconnaître des systèmes d'information ciblés et apprendre à les cartographier dans le but d'identifier les vulnérabilités et de pouvoir les exploiter², ce qui réduit le temps habituellement long de l'attaque. Par exemple, les attaques par hameçonnage – via une boîte mail – deviendraient plus aisées grâce à la faculté de reconnaissance

Amandine LÉVÊQUE



Amandine Leveque est actuellement en Master 2 Geopolitique, risques et Défense

à l'Institut Français de Geopolitique. Auparavant, elle a obtenu un Master 2 Management du Risque à l'Université Paris-Nanterre au cours duquel elle a rédigé un mémoire sur le thème « Intelligence artificielle et Big data : du risque cyber à l'opportunité pour les services de sécurité et de défense étatiques ».

(1) Vie-publique, 2019, « Cybersécurité : quelles réponses aux menaces nouvelles ? ».

(2) Baraer (F.), 2018, « Cybersécurité : comment l'intelligence artificielle peut se retourner contre vous », *Journaldunet*.



La causalité est morte: vive la corrélation!

Vers une criminologie du lieu augmentée par l'intelligence artificielle

Jean-Luc BESSON

Jean-Luc BESSON



Chargé d'étude géostatistique à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

(ONDRP). Il a auparavant été le directeur de la prévention, des relations police - justice, du service médiation sociale et directeur de la police municipale de la ville de Roubaix. Diplômé en journalisme, diplômé en victimologie (American University), formé en analyse criminelle et information géographique dans le cadre du *Crime Mapping & Analysis Center Program* (CMAP), il est l'auteur de l'ouvrage *Les cartes du crime* (PUF 2005). Il développe un partenariat avec *Rutgers University Center on Public Security* sur les recherches de modélisation des lieux d'événements criminels et des études sur les lieux d'homicides à partir de données médico-légales. Il est membre de l'équipe de recherche de l'INHESJ sur le Fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT).

L'intelligence artificielle (IA) est-elle la nouvelle ressource qui va permettre à la doctrine de sécurité publique de passer du stade de la réaction à celui de l'anticipation ? Pour Alain Bensoussan, avocat, spécialiste du droit des technologies avancées², lorsque l'intelligence artificielle aura suffisamment appris pour réduire l'incertitude du résultat des algorithmes prédictifs de la criminalité à une quasi-certitude, les performances du policier ne seront plus jugées sur le nombre

d'interpellations ou d'affaires élucidées, mais sur le nombre de faits qu'il n'aura pas su éviter³. Car dans cet autre monde caractérisé par la perfection, une interpellation signifiera un échec. Un échec de la prédiction donc un échec du système et de ses agents. Le moindre crime ou délit sera considéré comme la révélation d'un biais, ou pire, d'une faute.

L'introduction de nouvelles technologies au sein de la police ne s'est pas seulement réduite à l'apport de nouveaux outils dans une panoplie déjà fournie. Elle a toujours modifié les doctrines de surveillance et de maintien de l'ordre [Kennedy, Caplan, Piza,

- (1) Cette image issue du réseau social Twitter, illustre la permanence géographique d'un phénomène délictuel pourtant bien identifié. Depuis au moins les années 1960, le secteur de la station de métro Barbès est un repère pour les trafics illégaux en tout genre, dont le trafic de cigarettes à la sauvette. « *Pluie, neige, contrôles de police à répétition, rien ne peut dissuader les buralistes du métro Barbès-Rochechouart de vendre leurs Marlboro. Il était temps d'officialiser leur profession* », revendique Omerta Project.
- (2) Alain Bensoussan dirige le cabinet Lexing Alain Bensoussan Avocats. Il a participé à l'élaboration de la loi de 1985 sur la protection du logiciel et se fait le chantre de la personnalité robot dans le droit [Bensoussan, 2019].
- (3) Intervention au pôle judiciaire de la Gendarmerie nationale, colloque organisé par l'Observatoire national des sciences et technologies de la sécurité (ONSTS) : intelligence artificielle et lutte contre la délinquance (février 2019).

Risk terrain modeling and the study of the physical determinants of criminal behavior

Alejandro GIMÉNEZ-SANTANA, Leslie W. KENNEDY, and Joel M. CAPLAN

Rutgers Center on Public Security, Rutgers University

Introduction

À la fin des années 1820, André Michel Guerry (1802–1866) et Adolphe Quetelet (1796–1874) ont révolutionné la criminologie et la sociologie avec leur analyse détaillée des statistiques criminelles. Ils sont en effet considérés comme les précurseurs de ce qui sera, un siècle plus tard, dénommé 'l'école écologique du crime' (Elmer, 1933). Guerry & Quetelet ont ainsi eu un profond impact sur la réussite ultérieure de l'école de l'écologie urbaine de Chicago (Beirne, 1993). Ces deux statisticiens français sont particulièrement reconnus pour leurs premiers travaux (Guerry, 1833; Quetelet, 1835) qui ont contribué à cartographier la distribution spatiale du crime à travers les différentes régions de France. Il faudra attendre la publication de « La Criminalité à Paris » de Stanciu (1968) pour une première étude sur les effets de la structure des quartiers sur le crime, à Paris.

Dans son étude, Vasile Stanciu critique ouvertement l'utilisation des unités d'analyse plus larges qu'un pâté de maisons ou une portion de rue. Selon lui, toute unité d'analyse plus large peut produire des données infondées,

Introduction

In the late 1820s, André Michel Guerry (1802–1866) and Adolphe Quetelet (1796–1874) revolutionized the study of criminology and modern sociology with their detailed account on criminal statistics. In fact, they are considered precursors of what a century later became known as the ecological school of crime (see Elmer, 1933). Not surprisingly, Guerry & Quetelet had a profound impact on the later success of the Chicago school of urban ecology (Beirne, 1993). Their early works (Guerry, 1833; Quetelet, 1835) resulted in the recognition of the two French statisticians for their contribution in mapping the spatial distribution of crime across different regions of France. It was not until Stanciu (1968) published his study of “La Criminalité à Paris” that Paris’s first comprehensive study on neighborhood effects on crime saw the light.

In his research, Vasile Stanciu openly criticized the use of larger units of analysis other than the city block or street segment. In his view, any unit of analysis larger than the street block could result in spurious findings,

Alejandro GIMENEZ SANTANA



Alejandro Gimenez Santana est Docteur en Relations Internationales à l'Université de Rutgers où il est également doctorant au Département des

études internationales. Avant d'occuper le poste de directeur de projets, il a travaillé au Fonds pour la paix à Washington comme analyste en alertes et prévisions des risques puis comme coordinateur au Rutgers Center on Public Security (RCPS).

Leslie W. KENNEDY



Leslie W. Kennedy est Docteur en sociologie de l'Université de Toronto. Il est Professeur à l'Université de Rutgers et enseigne également à la "School of Criminal

Justice". Il l'auteur ou co-auteur de vingt ouvrages et écrit régulièrement dans les principaux publications de criminology et de droit pénal (*Criminology*, *Justice Quarterly*, *Journal of Quantitative Criminology*...).

Joel M. CAPLAN



Joel M. Caplan est Docteur en Science politique de l'Université de Pennsylvanie et titulaire d'une maîtrise de droit pénal de l'Université de Rutgers.

Il est Professeur associé à la « School of Criminal Justice ». Il est l'auteur de deux ouvrages et a publié plus de 35 articles dans des revues à comité de lecture et plus de 10 monographies et chapitres d'ouvrages collectifs. Il siège aux comités de rédaction de trois revues à comité de lecture.

La clandestinité politique : balises pour un objet d'études émergent

Grégoire LE QUANG



Grégoire LE QUANG



Grégoire Le Quang est docteur en histoire contemporaine, agrégé d'histoire

et ancien élève de l'École normale supérieure de Lyon. Actuellement enseignant dans le secondaire (collège de Pont-sur-Yonne, 89) et chercheur associé à l'IHTP (Paris 8-CNRS), il poursuit ses recherches sur la thématique des violences politiques et des terrorismes en Italie, de leur impact dans la société et de leur mémoire. Parmi ses publications récentes : « *La méfiance dans l'Italie des "années de plomb", entre peur et vigilance démocratique (1969-1981)* », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 2016, n° 31, p. 67-85 ; « *Résister à la peur : les mobilisations contre les terrorismes en Italie, de 1969 à 1980* », *Laboratoire italien. Politique et société*, 22, 2019 ; avec Virgile Cirefice, et Charles Riondet, il a dirigé *La part de l'ombre. Histoire de la clandestinité politique*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2019.

Les mouvements djihadistes contemporains, souvent analysés selon les paradigmes dominants de terrorisme, radicalisation ou dérives sectaires, incarnent avant tout des menaces clandestines. Sans dénier toute spécificité à chaque situation, une réflexion sur cette catégorie d'analyse, avec une profondeur historique mais dans une approche transdisciplinaire, apporte beaucoup pour comprendre les dynamiques de ces groupes, souvent armés, agissant dans une situation d'illégalité prolongée et de dissimulation. Ces enjeux renvoient à la fois à l'organisation de la subversion, à l'action de l'État et à la prolifération des imaginaires, à la fois politisés et lourds de conséquences politiques et sociales, liés à la figure de l'ennemi intérieur.

du côté des méthodes de lutte développées par les services de sécurité¹. La dissimulation apparaît comme une ressource, condition pour fomenter des actions d'autant plus spectaculaires qu'elles jouent d'un effet de surprise redoublé par le fait de se situer au cœur du territoire de l'ennemi et en dehors de toute guerre déclarée. Mais, d'un autre côté, la clandestinité est aussi une contrainte qui limite les possibilités de développement des organisations politiques, et entrave leur faculté à communiquer, à se financer ou à recruter des nouveaux membres.

Introduction

Malgré la diversité des contextes politiques, historiques et géopolitiques, le fait de se cacher dans le but de former une opposition à un pouvoir constitué est un choix lourd de conséquences – à la fois du point de vue des modalités stratégiques de l'action subversive et

(1) Cette réflexion repose à la fois sur ma recherche doctorale consacrée aux années 1970 en Italie [Le Quang, 2017] et sur un projet collectif issu d'une série de trois journées d'études, dont est tiré un ouvrage paru en octobre 2019 [Cirefice, Le Quang, Riondet, 2019]. Je remercie mes collègues et amis Virgile Cirefice et Charles Riondet, à qui la présente réflexion doit beaucoup.

À quoi sert le terrorisme ?

Les effets du terrorisme islamiste sur les musulmans de France (2015-2019)

Manuel SAN PEDRO

Largement virtuel au regard des décès violents en France, le terrorisme islamiste des années 2015-2019 constitue avant tout une procédure psychologique visant à modifier la société. Il oblige l'État à réagir dans l'urgence et contribue à promouvoir une césure mentale entre les musulmans et les autres. Il a, de fait, provoqué des changements de comportement observables chez les musulmans de France, en particulier parmi les plus jeunes. Le traitement médiatique des attentats a ainsi été l'accélérateur, sinon le déclencheur d'une fermeture vis-à-vis des sources d'information communes.

Sur fond de mise en insécurité, les musulmans ont connu une autre fermeture, celle de l'expression, verbale et non verbale, surtout vis-à-vis des représentants de l'État. Alors que les musulmans font a priori confiance aux institutions, la politique antiterroriste a provoqué dans cette population défiance, peur et rejet.

Le terrorisme est l'agent d'un repli informationnel, cognitif et surtout émotionnel. À la congruence des extrêmes voulue par les terroristes s'ajoute donc un risque de divergence entre les citoyens musulmans et les autres non seulement dans le domaine des comportements observables, mais surtout dans le domaine qui est le véritable champ de bataille du terrorisme, à savoir l'imaginaire, ciment d'une nation.

Depuis janvier 2015, les attentats terroristes ont suscité de nombreuses études sur l'islam de France qui ont apporté des éclairages intéressants et renouvelé les problématiques concernant la deuxième religion de France. Mais peu de travaux ont cherché à comprendre l'impact spécifique de ces actions sur

la population musulmane. Ainsi, dans quelle mesure les musulmans sont-ils visés et est-ce au même titre que les autres citoyens ? Comment sont-ils affectés par le terrorisme et ce qu'il engendre ? Cette étude fait le point sur la réception par les musulmans de France des attentats qui y ont été accomplis au nom d'un islam intégral.

le terrorisme : « une technologie de l'imaginaire »

Qu'est-ce que le terrorisme ?

Sa définition pose problème en raison de son caractère multiforme et des implications idéologiques de la question. On a ainsi recensé 23

définitions allant de l'acte isolé aux bombardements massifs, renvoyant à des actions de résistance comme à des actes répressifs [Huyghe, 2002, p. 37-47]. Devant ce foisonnement, une définition simple, et opérante, sera retenue. Si le droit français définit le terrorisme par une longue liste d'infractions (atteintes aux biens et aux personnes, blanchiment, etc.), le Code pénal (art. 421-1) est précis quant à ses *objectifs* : « une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public ». Le terrorisme cherche donc à troubler l'équilibre du corps social. Comment cette partie du corps social constituée par les musulmans de France a-t-elle été affectée par cette tentative de déstabilisation ?

La rationalité du terrorisme

Une réflexion superficielle envisage le terrorisme comme l'action barbare

Manuel SAN PEDRO



Manuel San Pedro est enseignant en histoire. Il a travaillé sur les représentations collectives face au crime (« L'assassinat du conjoint à Paris au XVIIIe siècle ») et est actuellement auditeur à l'École Pratique des Hautes Etudes.

Approche du traitement des traces d'outils dans la problématique des cambriolages par les systèmes d'information géographiques (SIG)

GRÉGORY BRICHE

Grégory BRICHE



Le Lieutenant-colonel Grégory BRICHE est le chef de la Division Criminologique Physique et Chimie (DCPC) de l'Institut de Recherche Criminelle

de la Gendarmerie Nationale (IRCGN). Il a été responsable de l'unité d'expertise Traces Manufacturées au sein du département Microanalyse (MCA) de 2004 à 2011, réalisant de nombreux examens scientifiques. Il a également pris part à des missions de constatations sur des scènes de crime importantes (Affaires Laetitia PERRAIS/Tony MEILHON, Marie-Christine HODEAU, ...) ainsi qu'à des missions d'identification de victimes de catastrophes. Il est à l'origine du Projet TACS pour « Toolmarks Analysis Comparison System », Système Automatisé de Comparaison de Traces d'Outils, mené au sein de l'IRCGN.



En France, un cambriolage a lieu toutes les 90 secondes et les délinquants s'affranchissent largement des frontières administratives. Une approche SIG de ces phénomènes devrait permettre de rendre encore plus efficaces les actions de prévention et les investigations des enquêteurs en augmentant le taux de résolution des faits de cambriolages. Le système TACS permet d'apporter aux enquêteurs une réponse optimale en facilitant les rapprochements entre procédures et ce, sur une zone géographique étendue. Une solution complète pour l'exploitation des traces d'outils relevées lors des cambriolages.

Objectif : déterminer si le même outil a été utilisé sur différents lieux d'infraction.

Gives that a burglary occurs in France every 90 seconds and that offenders cross administrative borders, the investigations become even more relevant as the geographical area is important. À GIS approach to these phenomena should make it possible to make prevention actions and investigators' investigations even more effective by increasing the rate of resolution of burglary incidents. The TACS system offers an optimal response to the investigators by connecting criminal activities on a wide geographical area. À forensic evaluation of toolmarks encountered in crime scenes such as burglaries, thefts or violent interactions.

Purpose : to determine if an evidence mark was made by a suspected tool.

La police et les contradictions de l'individualisme post-moderne

Jean-Louis LOUBET DEL BAYLE



Ce n'est pas une hypothèse sans fondement de penser que l'histoire de la fonction et des institutions policières reflète pour une grande part l'évolution générale de la société. Aussi réfléchir sur la police et ses problèmes conduit souvent à retrouver les questions fondamentales que sociologues, politologues, historiens ou philosophes peuvent se poser sur le devenir des sociétés. Tel est bien le sentiment qu'éprouve le sociologue de la police en relisant par exemple l'ouvrage de Gilles Lipovetsky, *L'ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*¹. Celui-ci, publié en 1983, a constitué une contribution importante et remarquée à une réflexion sur l'évolution individualiste des sociétés modernes dont la lecture reste aujourd'hui très riche d'enseignements pour comprendre des situations et des événements qui, eux, sont très contemporains. Il n'est donc pas sans intérêt de voir comment, trente ans

plus tard, cette relecture peut aider à comprendre une évolution de fond des sociétés occidentales qui est encore en cours, avec des conséquences qui restent d'actualité.

Le point de départ de cette étude ambitieuse est, en effet, une analyse de l'évolution des sociétés occidentales, qui voit dans un certain nombre de phénomènes caractéristiques des dernières décennies un dénominateur commun : l'émergence d'un individualisme entrant dans un nouveau stade historique propre aux sociétés démocratiques avancées, qui définirait spécifiquement ce que l'auteur appelle « l'âge postmoderne ». Cette transformation culturelle profonde se traduirait fondamentalement par un processus de personnalisation s'ordonnant autour d'une valeur essentielle, celle de l'accomplissement personnel, celle du respect de la singularité subjective de chaque individu. La formule pirandellienne « *À chacun sa vérité* » deviendrait la maxime de base d'une culture « *visant à permettre le libre déploiement de la personnalité intime, à légitimer la jouissance, à reconnaître les demandes singulières, à modeler les institutions sur les aspirations des individus* » [p. 10].

Jean-Louis LOUBET DEL BAYLE



Professeur émérite de Science politique à l'Université des sciences sociales de Toulouse-Capitole.

(1) Paris, Gallimard, 1963, 250 p.

Passage à l'acte État de la recherche internationale

Jacques DUBUCS

L'article analyse la littérature récente relative au passage à l'acte dans le domaine du crime et du terrorisme. La conception du passage à l'acte proposée dans les années 1980 par la théorie situationnelle de la prévention du crime reposait sur une hypothèse d'optimalité : les criminels procèdent au mieux compte tenu des informations dont ils disposent. Elle avait pour conséquence une politique de prévention consistant à fournir aux délinquants un supplément d'informations supposées les dissuader de passer à l'acte, comme la multiplication ostensible des caméras de surveillance. Le développement des sciences du comportement rend l'hypothèse d'optimalité largement caduque, et suggère d'appuyer une politique de prévention sur les « biais cognitifs » sous-jacents au comportement effectif des délinquants. Sur cette base, peut être développée une criminologie « expérimentale » mieux fondée sur les données disponibles. Reste alors à articuler, dans ces données, celles qui résultent de l'expérience intuitive et directe des policiers et celles qui sont déposées dans les larges bases qui enregistrent les actes délictueux. Des arguments sont donnés pour écarter, en criminologie comme en médecine, le remplacement pur et simple de la connaissance intuitive des praticiens par le recours à des *Big Data* et l'idée de « systèmes d'apprentissage continu » est proposée et discutée en lieu et place de cette substitution. Quelques conséquences en sont tirées pour la situation française en matière de recherche sur la sécurité.

This article reviews recent literature on the subject of deeds in the field of crime and terrorism. The concept of action proposed in the 1980s by situational crime prevention theory was based on an assumption of optimality : criminals proceed as best they can with the information at their disposal. As a result, it resulted in a prevention policy aiming to provide offenders with additional information that was supposed to deter them from taking action, such as the ostensible increase in the number of surveillance cameras. The development of behavioural sciences renders the optimality hypothesis largely obsolete, and suggests that a prevention policy should be based on the «cognitive biases» underlying the effective behaviour of offenders. On this basis, an «experimental» criminology can be developed that is better based on the available data. It remains to articulate, in these data, those resulting from the intuitive and direct experience of the police officers and those deposited in the large databases that record criminal acts. Arguments are given to rule out, in both criminology and medicine, the outright replacement of practitioners' intuitive knowledge by the use of Big Data and the idea of «continuous learning systems» is proposed and discussed in place of this substitution. Some conclusions have been drawn for the French situation in terms of security research.

Jacques DUBUCS



Jacques Dubucs est directeur de recherche dans le laboratoire Sciences, Normes, Démocratie (CNRS/Sorbonne Université). Ses domaines de spécialisation sont la logique, les sciences cognitives et la philosophie des sciences. Il est directeur scientifique du Département des sciences de l'homme et de la société à la direction générale de la Recherche et de l'Innovation (ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation).

Côte d'Ivoire. Le phénomène des délinquants violents dits « microbes » et la réponse de la police et des acteurs informels de la sécurité (AIS)

Henry BOAH YEBOUET



Le phénomène des enfants dits « microbes », apparu au lendemain de la crise post-électorale, constitue aujourd'hui pour les populations abidjanaises une situation inextricable avec comme nœud gordien l'avenir de jeunes en danger physique et moral bien qu'ils soient eux-mêmes auteurs d'actes de délinquance d'une gravité certaine.

Les solutions trouvées par leurs victimes, en se référant aux acteurs informels de la sécurité, ouvrent une autre lucarne en montrant que la police n'est plus le dernier recours.

The phenomenon of the so-called microbes children appeared in the aftermath of the post-electoral crisis, constitutes today for the Abidjan populations, an inextricable situation with as Gordian knot the future of young people in physical and moral danger although they themselves are authors of acts of delinquency of a certain gravity. The solutions found by their victims, referring to the informal security actors, open a skylight that shows that the police are no longer the last resort in terms of protection of persons and property, for a certain category of population.

Henry BOAH YEBOUET



Henry Boah Yebouet, criminologue, est directeur du LARESS (Laboratoire de Recherche Sécurité et Société) de

l'Université Félix Houphouët-Boigny.

Au premier trimestre de l'année 2011, en pleine crise post-électorale, les forces rebelles infiltrées dans la région d'Anyama (à la porte nord d'Abidjan) cherchent des moyens pour percer les lignes de défense gouvernementales à travers le dispositif militaire mis en place dans la commune d'Abobo.

Pour ce faire, elles vont s'appuyer sur de nombreuses complicités locales,

notamment des enfants de la rue qui seront leurs complices à travers les observations des mouvements de troupes ennemies et également de transport discret de matériels légers pour ceux-ci (munitions, armements démontés en pièce qu'il faut transporter d'un point A à un point B).

Trois mois après la fin de la crise, en juillet-août 2011, apparaît

Relations police- population et *community* *policing* : le paradoxe sud-coréen

Éric MEYNARD

La Corée du sud est un pays bien mal classé au regard de la confiance qu'expriment les policiers à l'endroit de leur force publique, la police nationale.

La police nationale sud-coréenne au reste ne s'en cache pas puisqu'elle publie régulièrement l'index de confiance à l'égard des forces de l'ordre établi par l'OCDE. Sur l'ensemble des pays, la Corée du sud se retrouvait systématiquement au 27^e rang de 1991 à 2003 sur 30.

Eric MEYNARD

Éric MEYNARD est diplômé en criminologie et titulaire d'un master 2 en sécurité publique, il a occupé des postes de directeur d'hôpital et de sous-préfet. Il a publié en 2014 *Criminalité, police et sécurité publique en République d'Irlande* aux éditions de L'Harmattan.



Ce déficit de « confiance », voire de défiance, à l'endroit de la police nationale génère au fond deux types de conséquences : elle conduit aussi bien à ce que la police aujourd'hui n'a que peu de prise sur le corps social, mais inversement, la population à tendance à mépriser sa police, et plus largement un certain esprit civique.

Cette situation doit s'appréhender dans le cadre d'une histoire politique, économique et sociale qui s'est singulièrement accélérée depuis le début des années 1990. En 1991, la population sud-coréenne fait le choix de la révolution démocratique, mettant ainsi un terme à la dictature militaire qui installa son règne à la fin de la Seconde Guerre mondiale. La perception d'une police politique à la discrétion du pouvoir perdura bien après la période de la dictature.

En outre, la période de l'occupation japonaise avait également, dès 1910, contribué à une vision très négative de la police, à la solde d'un envahisseur tant honni.

À partir de l'avènement de la démocratie en 1991, la police nationale s'évertua à conjurer une image déplorable en multipliant les initiatives de nature à tisser un lien de confiance avec les Coréens.

Une police qui n'a pas la confiance de ses policiers

En 2000, une enquête de victimation fut conduite selon le même protocole de l'*International Crime Victim Survey* (ICVS) en retenant treize infractions : le cambriolage, la tentative de cambriolage, le vol simple, le vol de véhicule, le vol à la roulotte, la détérioration de véhicules, le vol de deux roues, et de bicyclettes, les agressions sexuelles, les agressions et les menaces de coups et blessures, les infractions au droit de la consommation et la corruption.

